

Image not found or type unknown



prorogation art R321

Par **cilaos974**, le 15/11/2020 à 10:03

Bonjour

Suite à une cessation de paiement du crédit immobilier, une demande de saisie immobilière a été présentée au tribunal. Un délai de 2 ans a été établi suite à un dossier de surendettement. Je viens de recevoir une offre de prorogation pouvant aller jusqu'à 2 ans. Que dois-je faire? Quel courrier envoyé au juge d'exécution? Quels sont les termes d'une prorogation?

Merci

Cordialement